

Trop vieux pour donner votre avis ?

FAUX



Vous avez 60 ans et + ?



Vous êtes interpellé par les besoins des aînés et la manière dont votre commune y répond ?



Vous avez une expertise du quotidien, des avis à partager en matière de bien-être des seniors ?



Vous souhaitez échanger vos points de vue ... et vous faire entendre des nouvelles autorités communales ?



Rejoignez le **CCCA** de votre commune !
Conseil Consultatif Communal des Aînés

Au préalable

Ce document a été créé par la Commission 3ème âge du MOC en partenariat avec les organisations du MOC Aînés : la CSC Seniors, Enéo et Altéo, Vie Féminine, les Equipes Populaires ainsi que le CIEP-MOC.

Ce document a pour objectif d'informer les personnes sur l'existence des CCCA, présenter ce qu'on y fait et comment rejoindre celui de sa commune.

Il s'adresse aux membres des organisations du MOC Aînés ainsi qu'aux seniors intéressés par cette information.

Pour tous renseignements, contacter l'animatrice du CIEP-MOC :

- Edwine Goldoni
- 0483/22 93 61
- goldoni@mocliege.org

Le CCCA, c'est quoi ?

C'est le **Conseil Consultatif Communal des Aînés**. Mis en place par la commune, il se réunit plusieurs fois par an pour fournir aux autorités des avis en matière de bien-être des aînés.

Le CCCA est donc un lieu de participation collective dans lequel des aînés donnent leur avis sur des projets communaux qui touchent de près ou de loin les seniors

Réalisations de plusieurs CCCA :

- Edition d'une brochure reprenant les services aux aînés.
- Enquête sur l'isolement, la solitude des aînés.
- Repérage des difficultés à se déplacer en centre-ville.
- Organisation de séances d'informations sur des thèmes qui préoccupent les aînés (par ex. le bien-être, la santé...).
- Invitation à la commune de mettre en place une permanence au service des aînés.

Le CCCA n'est pas un club de loisirs pour aînés. Le CCCA n'a pas pour mission première d'organiser des excursions, spectacles ou séjours récréatifs.



Ces activités ludiques peuvent être organisées par la commune en dehors du CCCA, ou être encouragées auprès des associations qui en sont déjà porteuses.

Le CCCA, c'est qui ?

Ce sont des aînés qui s'efforcent de connaître au mieux les réalités de vie des aînés et de porter leurs préoccupations.

Le CCCA est ainsi constitué de personnes de 60 ans et + qui habitent la commune et y siègent :

- soit en leur nom propre comme citoyen,
- soit avec le mandat d'une organisation locale d'aînés.



© Membres du CCCA de la Commune de Flémalle en juin 2013.

Rejoindre le CCCA de ma commune ?

L'aventure vous tente ? Il est temps que des choses bougent ?



Les communes renouvellent leur CCCA.

Après les élections, les autorités communales lancent un appel sur leur site et dans le journal communal pour inviter les aînés à rentrer une candidature au CCCA.

1. Renseignez-vous sur l'existence d'un CCCA auprès de votre commune ou de votre organisation d'ainés.
2. Demandez l'appel à candidature, le règlement y référant et la date de clôture de l'appel.
3. Complétez votre candidature comme représentant d'une organisation d'ainés ou comme citoyen (via le formulaire prévu à cet effet) et rentrez-la à votre commune dans les délais fixés.
4. Après acceptation par le conseil communal, vous voici membre du CCCA.

Des problèmes ? Des questions ?



Le CIEP-MOC vous accompagne dans vos démarches.

Siéger avec le mandat d'une organisation ?

En siégeant dans un CCCA, vous allez y porter la voix des aînés de votre commune.

Votre organisation vous soutient et vous aide dans votre engagement d'aîné.

Le MOC Aînés, une aide concrète !

- Via des réunions locales d'échange de bonnes pratiques entre les CCCA d'une même région et avec un animateur.
- Via une Commission 3ème âge organisée chaque mois pour la région Liège-Huy-Waremme
- Via des conférences et journées d'études pour informer les aînés sur des dossiers qui les concernent (par ex. l'Assurance Autonomie, les pensions, l'offre de logement pour seniors).
- Via le mandat d'une organisation d'aînés : CSC Seniors, Enéo et Altéo, Vie Féminine, Equipes Populaires ou MOC Aînés.



Ce sont les aînés qui définissent ensemble les sujets et actions mis en place par le MOC Aînés.

Les organisations du MOC Aînés ?



La CSC Seniors regroupe des chômeurs âgés, des prépensionnés et des pensionnés militants syndicaux CSC. Ensemble, ils articulent les problèmes des aînés avec les revendications et luttes syndicales.



Énéo est un mouvement social d'inspiration mutualiste chrétienne qui rassemble les aînés autour d'actions citoyennes et collectives. Il est guidé par la solidarité et la justice sociale.



Mouvement soutenu par la Mutualité chrétienne, il a pour missions d'offrir aux personnes malades et handicapées les moyens de prendre elles-mêmes leur destinée en main.



Vie Féminine est un mouvement d'éducation permanente féministe qui défend une société égalitaire, solidaire et juste. Il traite des thématiques qui reposent avant tout sur les réalités de vie des femmes.



Les Équipes populaires sont un mouvement de citoyen.ne.s, actif pour une société d'égalité, de solidarité et de justice sociale.

Le MOC Ainés



Le **M**ouvement **O**uvrier **C**hrétien est une coupole qui rassemble, soutient et encourage les échanges entre les organisations qui le composent :



Le MOC Ainés rassemble les groupes seniors de ces organisations.



Vous faites partie d'un de ces groupes ainés et vous souhaitez le représenter dans votre CCCA ?

➔ Contactez-le !

Vous siégez dans votre CCCA en votre nom propre ?

➔ Nos réunions sont ouvertes à tous les membres des CCCA !

Il n'y a pas de CCCA dans votre commune ?

➔ Le MOC Ainés peut vous appuyer dans vos démarches auprès de vos autorités communales.